

GUIDE DE L'ÉTUDIANT·E EN DROIT 2025-2026

Blocs 2 & 3 du Bachelier en droit





PRÉAMBULE

Ce guide complète le [guide général de l'étudiant·e en droit](#).

Nous vous invitons à [lire le guide général et le guide propre à votre programme d'études](#).

1.	L'organisation	2
1.1.	Le cycle de Bachelier	2
1.2.	La réforme du décret « Paysage »	3
1.2.1.	Les conditions* de réussite en Bloc 1 du Bachelier	3
1.2.2.	Les conditions de réussite en fin de cycle de bachelier	4
1.2.3.	La finançabilité	5
2.	Le calendrier	6
3.	Les personnes ressources	6
4.	Le programme	7
4.1.	LE BACHELIER EN DROIT AVEC UNE MINEURE (cf. pages 9 & 10).....	7
4.2.	LE BACHELIER EN DROIT BILINGUE AVEC ÉCHANGE À LA KU LEUVEN (cf. pages 11 & 12) ...	8
5.	Les mineures.....	13
6.	Les travaux dirigés	14
7.	Vous venez d'une autre institution ?.....	15

Légende des pictogrammes que vous retrouverez tout au long de ce guide :



Information primordiale à retenir



Utile à savoir



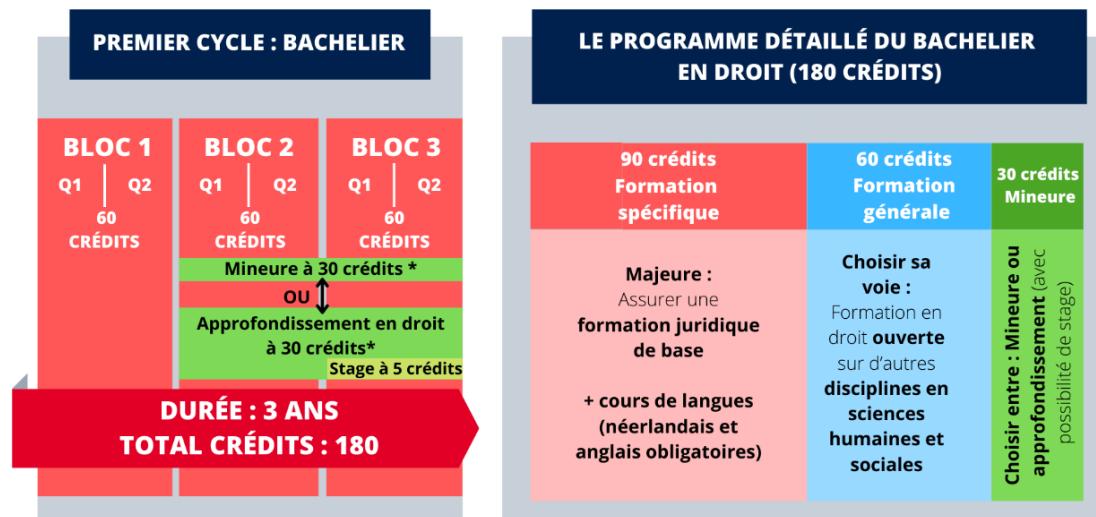
Lien vers une vidéo YouTube



Lien vers du contenu externe

1. L'organisation

1.1. Le cycle de Bachelier



*L'étudiant·e de Bachelier en droit est tenu·e de choisir dès le bloc 2 une mineure ou un approfondissement en droit. L'approfondissement en droit offre la possibilité d'accomplir un stage (5 crédits) lors du dernier bloc annuel du Bachelier.



LE PROGRAMME DU BACHELIER EN DROIT

Au terme du Bloc 1, et à condition d'en avoir acquis les 60 crédits, vous passez au Bloc 2 - aussi appelé « Bloc 2 & 3 » - sur base d'un système d'accumulation de crédits. Les deux années du Bloc 2 & 3 représentent 60 crédits chacune.

Vous constituez votre programme annuel pour un minimum de 60 crédits et un maximum de 75 crédits. Etant donné que certaines unités d'enseignement constituent des **prérequis** pour des unités d'enseignement de blocs ultérieurs, votre **programme doit être validé par le jury de cycle**.

Si vous n'avez pas acquis les 60 crédits du Bloc annuel 1, veuillez à ne pas surcharger votre programme en vous inscrivant à un trop grand nombre de cours et mettez la priorité sur les cours en échec de l'année précédente.

Au terme du Bloc 1 :

- Si vous avez **acquis les 60 crédits du PAE du Bloc 1**, vous avez réussi votre année (**R**) et vous pouvez vous inscrire au Bloc 2 ;
- Si vous n'avez **pas acquis les 60 crédits du PAE du Bloc 1**, vous n'avez pas réussi votre année (**NR**) et **vous devrez vous réinscrire au Bloc 1**. Les différents *scenarii* sont décrits à la page 3.

En Bloc 2 du Bachelier, vous devez choisir entre deux programmes :

- Le **Bachelier en droit** (cf. page 7) dans lequel vous devez choisir une **mineure de 30 crédits**. Vous suivrez +/- 15 crédits de cette mineure en Bloc 2 et +/- 15 crédits en Bloc 3.
- Le **Bachelier en droit bilingue avec échange à la KU Leuven** (cf. pages 7-8) au cours duquel vous suivez une partie de la mineure en *Langue et culture néerlandaises* en Bloc 2 et vous partez en échange à la KU Leuven au second quadrimestre du Bloc 3.

1.2. La réforme du décret « Paysage »

1.2.1. Les conditions* de réussite en Bloc 1 du Bachelier

À la fin de l'année académique 2024-25, pour tous·tes les étudiant·es inscrit·es en bloc 1 du Bachelier et qui ne changent pas de cursus en 2025-26 :

60 crédits de bloc 1 acquis à l'issue de 2024-25	55 à 59 crédits de bloc 1 acquis à l'issue de 2024-25	45 à 54 crédits de bloc 1 acquis à l'issue de 2024-25
Réussite de tout le PAE (R)	Echec (NR)	Echec (NR)
En 2025-2026 :		
Inscrit·e en poursuite de cycle de Bachelier	Inscrit·e en première année de premier cycle	Inscrit·e en première année de premier cycle
PAE de min 60 crédits et max 75 crédits (sauf exceptions**)	PAE de max 60 crédits (65 crédits si accord du jury)	PAE de max 60 crédits
Inscription aux éventuelles UE non réussies en 2024-25	Inscription aux UE non réussies en 2024-25	Inscription aux UE non réussies en 2024-25
Inscription aux UE de la suite du programme de Bachelier pour lesquelles l'étudiant·e a les prérequis	Inscription aux UE de la suite du programme de Bachelier pour lesquelles l'étudiant·e a les prérequis	Inscription aux UE de la suite du programme de Bachelier pour lesquelles l'étudiant·e a les prérequis

* Sous réserve d'une modification du décret « paysage »

** PAE de minimum 60 crédits (max 75 crédits) sauf exceptions :

- En fin de cycle
- En cas d'allègement
- En cas de co-organisation ou de mobilité étudiante
- En cas de prérequis non acquis
- Pour des raisons pédagogiques ou organisationnelles (PAE de min 55 crédits)
- A la demande de l'étudiant·e pour équilibrer son parcours

30 à 44 crédits de bloc 1 acquis à l'issue de 2024-25	1 à 29 crédits de bloc 1 acquis à l'issue de 2024-25	0 crédits de bloc 1 acquis à l'issue de 2024-25
Echec (NR)	Echec (NR)	Echec (NR)
En 2025-2026 :		
Inscrit·e en première année de premier cycle	Inscrit·e en première année de premier cycle	Réorientation obligatoire
PAE de max 60 crédits	PAE de max 60 crédits	
Inscription aux UE non réussies en 2024-25	Inscription aux UE non réussies en 2024-25	
Avec accord du jury, inscription aux UE de la suite du programme pour lesquelles l'étudiant·e a les prérequis	Pas d'inscription aux UE de la suite du programme	
Activité d'aide à la réussite possibles mais pas obligatoires	Activités d'aide à la réussite obligatoires	

* Sous réserve d'une modification du décret « paysage »

1.2.2. Les conditions de réussite en fin de cycle de bachelier

À la fin de l'année académique 2024-25, pour tou·t·es les étudiant·es inscrit·es en cycle de Bachelier et qui ne changent pas de cursus en 2025-26 :

L'ensemble des UE du programme de Bachelier sont créditées	Il reste <u>max 15 crédits</u> du programme de Bachelier à acquérir (« BAMA15 ») à l'issue de 2024-2025	Il reste <u>16 crédits ou plus</u> du programme de Bachelier à acquérir à l'issue de 2024-2025
>> Réussite et diplôme de Bachelier	Echec	Echec
Le PAE en 2025-2026 :		
S'inscrire en Master	<p>Étudiant·e à cheval sur deux cycles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bachelier (1BA) en inscription principale • Master (120 ou 60) en inscription secondaire 	Se réinscrire en 1BA (poursuite de cycle de Bachelier) sans possibilité de s'inscrire en Master.
PAE de min 60 crédits et max 75 crédits	PAE de max 60 crédits (Bac + Master)	PAE composé du solde des cours encore à réaliser pour finaliser le bachelier
Inscription aux éventuelles UE obligatoires du Master non créditées auxquelles l'étudiant·e était déjà inscrit·e en 24-25 (étudiant·e BAMA en 2024-25)	Inscription aux UE résiduelles de Bachelier. Éventuelles UE obligatoires non créditées auxquelles l'étudiant·e était déjà inscrit·e en 24-25	Inscription aux éventuelles UE obligatoires du programme de Bachelier non créditées auxquelles l'étudiant·e était déjà inscrit·e en 2024-2025
	Inscription aux UE de Master pour lesquelles l'étudiant·e a les prérequis. Pas d'inscription au mémoire du Master 120	Si l'étudiant·e est en fin de cycle, possibilité pour le jury de transformer les prérequis en corequis



Si vous n'avez pas acquis les 60 crédits du Bloc précédent, veillez à ne pas surcharger votre programme en vous inscrivant à un trop grand nombre de cours et **mettez la priorité sur les cours en échec de l'année précédente.**

1.2.3. La finançabilité

Toute demande d'inscription doit répondre aux [conditions d'admission](#) mais aussi être déclarée finançable conformément au [décret du 11 avril 2014 adaptant le financement des établissements d'enseignement supérieur à la nouvelle organisation des études](#) (ci-après : décret "financement").

Seul le [Service des inscriptions](#) est compétent pour déterminer la finançabilité d'une inscription. Néanmoins, cette vérification ne peut se faire que sur la base d'un dossier complet introduit selon les procédures définies par le Service des inscriptions, via une procédure [d'inscription](#).

Sur la base de ce dossier, le Service des inscriptions informe les candidat·es étudiant·es de sa décision.

Depuis l'année académique 2024-2025, tous·tes les étudiant·es sont soumis·es aux nouvelles règles de finançabilité. Pour connaître les règles qui vous concernent, consultez la page :



LA FINANÇABILITÉ



Dès lors, pour éviter de vous trouver dans une situation délicate, nous invitons :

- Les étudiant·es inscrit·es en Bachelier, à se concentrer sur les crédits de Bloc 1.
- Les étudiant·es inscrit·es à la fois en Bachelier et en Master (**étudiant·es « BAMA »**), à **impérativement se concentrer sur les crédits résiduels de Bachelier**.
- Les étudiant·es inscrit·es en Master ayant un « module complémentaire » (autrefois appelé « passerelle »), à **se concentrer sur les cours de ce module**.

2. Le calendrier



A faire et à ne pas oublier !



Consultez aussi le **calendrier facultaire** disponible dans le [guide général de l'étudiant·e en droit](#). Ce calendrier contient les dates des sessions d'examens et les périodes d'inscription aux examens.

2025			
SEPTEMBRE			
15/09	Séances d'accueil général – Début des cours (1 ^{er} quadrimestre)		10h30 à 12h30 – MONT 10
Du 15/09 au 30/09	Composition du PAE (programme annuel de l'étudiant·e)		Sur votre bureau virtuel (widget « Mes études » → « Mon dossier étudiant » → « Ma composition de programme annuel »).
16/09	Séance d'information sur l'approfondissement en droit		13h à 14h – MONT 01
Du 24/09 au 1/10	Inscription aux séances d'encadrement (EP et TP à l'exception du TD)		Sur Moodle (page : « DRT – INSCRIPTIONS EP-TP-TD/MONITORATS 2025-2026 »)
29/09	Séance d'information sur le stage en Bachelier (dans le cadre de l'approfondissement en droit)		13h à 14h – MONT 10
OCTOBRE			
20/10	Pré Job Day		A destination du bloc 3
NOVEMBRE			
Du 3/11 au 6/11	Inscription au travail dirigé (TD)		Sur Moodle (page : « DRT – INSCRIPTIONS EP-TP-TD/MONITORATS 2025-2026 »)
12/11	Job Day		A destination du bloc 3

3. Les personnes ressources

Président du jury	Pr Patrick Wéry TÉL. 010/47 47 39 JURY-BAC-DRT@UCLOUVAIN.BE	Prise de rendez-vous par email Bureau C. 245
Gestionnaires de parcours	Christel Rossillon TÉL. 010/47 86 03 BACHELIER-DRT@UCLOUVAIN.BE	Reçoit les étudiant·es de bloc 1 sur rendez-vous Prise de rendez-vous par mail et permanences les mardis et jeudis et 13h30 à 16h00. Bureau A.045
	Florent Rizzo TÉL. 010/47 86 00 BACHELIER-DRT@UCLOUVAIN.BE	Reçoit les étudiant·es des blocs 2 et 3 sur rendez-vous Prise de rendez-vous par mail Bureau A.023
Conseillère aux études	Eloïse Hénaut TÉL. 010/47 95 58 ELOISE.HENAUT@UCLOUVAIN.BE	Reçoit les étudiant·es sur rendez-vous Prise de rendez-vous via Doodle Bureau C. 011

4. Le programme



4.1. LE BACHELIER EN DROIT AVEC UNE MINEURE (cf. pages 9 & 10)

Le programme se compose de :

- **une majeure en droit** comportant **150 crédits**. La majeure se compose de trois catégories d'unités d'enseignement différentes par leur contenu :
 1. les **unités d'enseignement (UE) de droit** : à savoir, deux unités d'enseignement de réflexion théorique et critique en droit et plusieurs unités d'enseignement consacrées aux règles de droit effectivement en vigueur (essentiellement en Belgique et dans l'Union européenne) ;
 2. les UE **en sciences humaines** : philosophie, économie, histoire, sociologie, psychologie ;
 3. les UE **en langues, autres que le français**.
- **une mineure ou un approfondissement en droit** comportant 30 crédits (consultez la [liste complète des mineures](#)).



Au cours du **bloc 1** du programme de Bachelier, l'étudiant·e suit **une UE en néerlandais et une UE en anglais**. Le néerlandais est organisé à niveau « élémentaire » pour les étudiant·es qui n'auraient pas suivi de cours de néerlandais durant leurs études secondaires. Un monitorat est proposé pour l'anglais ;

En **bloc 2** "type" du programme de Bachelier, tous·tes les étudiant·es suivent un cours de terminologie juridique en néerlandais (« **Nederlandse rechtstaal** ») et en anglais (« **Legal english** »).

En **bloc 3** « type » du programme de Bachelier, les étudiant·es suivent les cours de « **Introduction to Comparative law** » et de « **Sociaal recht – Droit social** »

4.2. LE BACHELIER EN DROIT BILINGUE AVEC ÉCHANGE À LA KU LEUVEN (cf. pages 11 & 12)

Suite à une sélection en début du Bloc 2, l'étudiant·e sélectionné·e du Bachelier en droit peut remplacer une option « **mineure** » ou « **approfondissement en droit** » par un séjour à la KU Leuven lors du second quadrimestre de son Bloc 3, moyennant une préparation linguistique par le biais de cours issus de la mineure en *Langue et culture néerlandaises* dispensée au Bloc 2 et au Q1 du Bloc 3.

Ce programme comprend :

- Une **préparation linguistique** en Bloc 2 et au Q1 du Bloc 3 avec des cours issus de la **mineure en Langue et culture néerlandaises**.



Attention, pour la **mineure en Langue et culture néerlandaises**, un **test** est organisé sur Moodle entre le 1^{er} juillet et le 15 septembre pour connaitre votre niveau. Vous devez vous inscrire au test par le biais de ce formulaire. Vous recevrez le lien Moodle pour réaliser le test sur votre adresse électronique UCLouvain.

- Un séjour « **Erasmus Belgica** » à la KU Leuven durant le **deuxième quadrimestre du Bloc 3**. Consultez le programme à la [page suivante](#).

Des informations spécifiques et plus détaillées, dont les **conditions d'accès**, vous sont communiquées en **séance d'information** et sont également disponibles à [l'Accueil](#).

PROGRAMME DU BLOC 2 DU BACHELIER EN DROIT AVEC UNE MINEURE

	Premier quadrimestre (Q1)		Second quadrimestre (Q2)	
Matières juridiques	LDROI1223 Droit des obligations	8 crédits (90h+14h)	LDROI1222 Droit constitutionnel	8 crédits (90h+14h)
	LDROI1224 Droit Pénal	5 crédits (45h+10h)	LDROI1225 Droit de la procédure pénale	4 crédits (45h+10h)
			LDROI1226 Droit de l'Union européenne	5 crédits (45h+10h)
Sciences humaines	LDROI1221 Introduction à la sociologie	3 crédits (45h)	LDROI1220 Introduction à la psychologie	3 crédits (45h)
Langues	Terminologie juridique L'étudiant·e est tenu·e de suivre les terminologies juridiques de langue néerlandaise et anglaise. Le néerlandais juridique est une unité d'enseignement attribuée par la Faculté à l'étudiant·e sur base de ses connaissances en néerlandais. Soit l'étudiant·e est dans le niveau intermédiaire soit dans le niveau avancé.			
	LDROI1282 Legal English	3 crédits (30h)	LDROI1281 Nederlandse rechtstaal (Néerlandais juridique) – Niveau intermédiaire	3 crédits (30h)
			LDROI1284 Nederlandse rechtstaal (Néerlandais juridique) – Niveau avancé	3 crédits (30h)
Travail dirigé	L'étudiant·e réalise un travail dirigé parmi les matières suivantes : <i>Droit constitutionnel, Droit des obligations, Droit pénal, Droit de la procédure pénale ou Droit de l'Union européenne.</i>			
	Travail dirigé I Analyse et expression juridiques			3 crédits (12h)
Mineure ou approfondissement	Mineure ou approfondissement obligatoire			
	L'étudiant·e est tenu·e de choisir entre le programme de l'approfondissement en droit et une mineure proposée par l'Ecole de criminologie ou par une autre faculté de l'UCLouvain.			
				15 crédits

PROGRAMME DU BLOC 3 DU BACHELIER EN DROIT AVEC UNE MINEURE

	Premier quadrimestre (Q1)		Second quadrimestre (Q2)			
Matières juridiques	LDROI1306 Droit des biens	3 crédits (30h+10h)	LDROI1302 Sociaal recht - Droit social	4 crédits (45h+10h)		
	LDROI1307 Droit judiciaire	5 crédits (60h+12h)	LDROI1303 Droit de l'entreprise	5 crédits (60h+12h)		
	LDROI1308 Théorie du droit et de la pensée juridique contemporaine	3 crédits (30h)	LDROI1304 Droit des contrats	3 crédits (30h+8h)		
	LDROI1309 Ethique appliquée au droit	3 crédits (30h)	LDROI1305 Droit administratif	5 crédits (60h+12h)		
	LDROI1301 Droit de la personne et de la famille	5 crédits (60h+12h)	LDROI1310 Introduction to comparative law	3 crédits (30h)		
			LDROI1312 Droits intellectuels	3 crédits (30h)		
Travail dirigé	L'étudiant·e réalise un travail dirigé parmi les matières suivantes : <i>Droit de la personne et de la famille</i> , <i>Sociaalrecht - Droit social</i> , <i>Droit de l'entreprise</i> , <i>Droit des contrats</i> , <i>Droit administratif</i> , <i>Droit des biens</i> ou <i>Droit judiciaire</i> .					
	Travail dirigé II Argumentation et oralité juridiques		3 crédits (12h)			
Mineure	<p style="text-align: center;">Mineure ou approfondissement obligatoire</p> <p>L'étudiant·e est tenu·e de choisir entre le programme de l'approfondissement en droit et une mineure proposée par l'Ecole de criminologie ou par une autre faculté de l'UCLouvain.</p>					
	 <p style="text-align: center;">Attention aux prérequis entre bloc 2 et bloc 3 !</p> <p>LDROI1304 - "Droit des contrats" a comme prérequis LDROI1223 - Droit des obligations LDROI1305 - "Droit administratif" a comme prérequis LDROI1222 - Droit constitutionnel LDROI1310 - "Introduction to comparative law" a comme prérequis LDROI1282 - Legal English</p>					

PROGRAMME DU BLOC 2 DU BACHELIER BILINGUE AVEC ÉCHANGE À LA KU LEUVEN

	Premier quadrimestre (Q1)		Second quadrimestre (Q2)		
Matières juridiques	LDROI1223 Droit des obligations	8 crédits (90h+14h)	LDROI1222 Droit constitutionnel	8 crédits (90h+14h)	
	LDROI1224 Droit Pénal	5 crédits (45h+10h)	LDROI1225 Droit de la procédure pénale	4 crédits (45h+10h)	
			LDROI1226 Droit de l'Union européenne	5 crédits (45h+10h)	
Sciences humaines	LDROI1221 Introduction à la sociologie	3 crédits (45h)	LDROI1220 Introduction à la psychologie	3 crédits (45h)	
Langues	Terminologie juridique L'étudiant·e est tenu·e de suivre les cours de terminologies juridiques de langue néerlandaise et anglaise. Le néerlandais juridique est une unité d'enseignement attribuée par la Faculté à l'étudiant·e sur base de ses connaissances en néerlandais. L'étudiant·e est soit dans le niveau intermédiaire, soit dans le niveau avancé.				
	LDROI1282 Legal English	3 crédits (30h)	LDROI1281 Nederlandse rechtstaal (Néerlandais juridique) - Niveau intermédiaire	3 crédits (30h)	
			LDROI1284 Nederlandse rechtstaal (Néerlandais juridique) - Niveau avancé	3 crédits (30h)	
Travail dirigé	L'étudiant·e réalise un travail dirigé parmi les matières suivantes : <i>Droit constitutionnel</i> , <i>Droit des obligations</i> , <i>Droit pénal</i> , <i>Droit de la procédure pénale</i> ou <i>Droit de l'Union européenne</i> .				
	Travail dirigé I Analyse et expression juridiques			3 crédits (12h)	
Cours de mineure	L'étudiant·e inscrit·e devra obligatoirement : <ul style="list-style-type: none"> - suivre les cours suivants en Bloc 2 : LNED1133, le LNED1135 et le LNED1136 (niveau B1, en fonction des résultats du test de la rentrée) ou bien le LNED1237 (niveau B2, en fonction des résultats du test de la rentrée) 				
			LNED1135 : Cultuur & maatschappij: transhistorische benaderingen	5 crédits (22.5h)	
	LNED1133 Grammatica en uitspraak van het Nederlands				5 crédits (30h+30h)
	LNED1136 Nederlandse taal en maatschappij (pour les étudiant·es de niveau B1)				5 crédits (30h+90h)
	OU				OU
	LNED1237 Taalvariatie en taalbeheersing van het Nederlands (pour les étudiant·es de niveau B2)				5 crédits (45h+40h)

PROGRAMME DU BLOC 3 DU BACHELIER BILINGUE AVEC ÉCHANGE À LA KU LEUVEN

	Premier quadrimestre (Q1)		Second quadrimestre (Q2)	
Matières juridiques	LDROI1306 Droit des biens	3 crédits (30h+10h)	Arbeidsrecht	4 crédits 33h
	LDROI1307 Droit judiciaire	5 crédits (60h+12h)	Markt- en mededingingsrecht, m.i.v. discussiecolleges	6 crédits 39h
	LDROI1308 Théorie du droit et de la pensée juridique contemporaine	3 crédits (30h)	Verbintenissenrecht	7 crédits 52h
	LDROI1309 Ethique appliquée au droit	3 crédits (30h)	Bestuursrecht	4 crédits 39h
	LDROI1301 Droit de la personne et de la famille	5 crédits (6h+12h)	Bijzondere contractenrecht, m.i.v. discussiecolleges	6 crédits
	LDROI1311 Het Nederlandstalige rechtsleven in Belgïe	5 crédits (30h)	Intellectuele rechten	3 crédits 26h
Travail dirigé	L'étudiant·e réalise un travail dirigé parmi les matières du premier quadrimestre suivantes : <i>Droit des biens, Droit judiciaire, Droit de la personne et de la famille</i> .			
	Travail dirigé II : argumentation et oralité juridiques			3 crédits 12h
Cours de mineure	L'étudiant·e inscrit·e devra obligatoirement : <ul style="list-style-type: none"> - suivre en bloc 3 : <ul style="list-style-type: none"> LERM1237D si l'étudiant·e avait suivi LNED1136 LERM1503A si l'étudiant·e avait suivi LGERM1237 			
	LNED1237D : Taalvariatie en taalbeheersing van het Nederlands OU LGERM1503A : Nederlands: gevorderde taalvaardigheid en taalbeheersing II – (A)	3 crédits (30h+15h) OU 3 crédits (15h+15h)		



Attention aux prérequis entre bloc 2 et bloc 3 !

LDROI1304 - "Droit des contrats" a comme prérequis LDROI1223 - **Droit des obligations**

LDROI1305 - "Droit administratif" a comme prérequis LDROI1222 - **Droit constitutionnel**

LDROI1310 - "Introduction to comparative law" a comme prérequis LDROI1282 - **Legal English**

5. Les mineures

En Bachelier, les étudiant·es sont tenu·es de choisir une mineure d'accès, d'ouverture ou d'approfondissement de 30 crédits. **Les programmes des mineures/de l'approfondissement en droit accessibles** aux étudiant·es du programme de Bachelier en droit peuvent être consultés sur le portail de l'Université.

Lors de l'inscription aux cours de la mineure, l'étudiant·e suit les recommandations indiquées par la faculté organisatrice de la mineure. Certains cours sont obligatoires (O) et d'autres sont au choix (X).

Il est également indiqué, pour chaque cours, le bloc (2 et/ou 3) durant lequel le cours doit ou peut être suivi (colonne de droite : 2-3).

Exemple : la mineure en études européennes

Contenu:
30 crédits

Contenu:

Bloc annuel 1 - mineure en études européennes

- [LEURO1201 Fondements de l'intégration européenne: histoire, géographie, culture, structures](#)
- [LEURO1202 Idées politiques et valeurs en Europe](#)
- [LPOLSI1323 Institutions et politiques européennes \(IM\)](#)
Pour les étudiants en SPOLIBA et HUSOIBA, le cours LPOLSI1323 faisant partie de la mineure EURO et également de la majeure SPOL et HUSO, il doit être pris dans la majeure. Dans la mineure, ces étudiants prendront le cours LFIAL130 à la place.

Bloc annuel 2 - mineure en études européennes

- [LEURO1301 L'Europe dans le monde: enjeux actuels](#)
- [LEURO1302 Economie européenne](#)
- [LEURO1305 Introduction au droit de l'Union européenne](#)
Les étudiants de BAC3 DROIT inscrits à la mineure EURO et qui ont déjà suivi dans leur majeure en BAC2 DROIT le cours LDRO1226 "Droit de l'UE" s'inscriront au cours LFIAL130 à la place de LEURO1305.

Cours au choix

- [LFIAL130 Littératures européennes : approche historique et comparée](#)
Les étudiants de BAC3 DROIT inscrits à la mineure EURO et qui ont déjà suivi dans leur majeure en BAC2 DROIT le cours LDRO1226 "Droit de l'UE" s'inscriront au cours LFIAL130 à la place de LEURO1305. Pour les étudiants en SPOLIBA et HUSOIBA, le cours LPOLSI1323 faisant partie de la mineure EURO et également de la majeure SPOL et HUSO, il doit être pris dans la majeure. Dans la mineure, ces étudiants prendront le cours LFIAL130 à la place.

FR 2 q1 37.5h 5 crédits
Vincent Dujardin

FR 2 q2 30h 5 crédits

FR 2 q1 40h 5 crédits
Tanguy de Wilde d'Estmael

FR 3 q2 30h 5 crédits

FR 3 q1 30h 5 crédits
Nicolas Bednar

FR 2 3 q1 30h 5 crédits
Charles Doyen, Hubert Roland, Marta Sábado Novau (coord.)

L'étudiant·e doit composer son programme annuel (PAE) avec les cours de mineure qui posent le moins de conflits horaires. Si un tel problème est incontournable, il est demandé à l'étudiant·e d'en avertir sa/son gestionnaire de programme.

Certains horaires de cours des mineures pourraient être en conflit avec l'horaire de certains de vos cours de majeure (exemple : mineure en études européennes). Si une alternative est réalisable, une adaptation sera transmise en début d'année par votre gestionnaire de programme.

Dans le programme de certaines mineures, des cours de droit (pour la plupart déjà suivis dans le cadre du Bloc 1 et 2 du Bachelier en droit) font partie des choix proposés. Il est demandé aux étudiant·es de ne pas choisir ces cours afin de découvrir d'autres matières liées à ces mineures.

Par exemple :

- Dans la **mineure en sciences humaines et sociales**, ne pas choisir les cours :
 - [LESPO1118 Economie politique](#)
 - [LESPO1124 Philosophie](#)
 - [LESPO1123 Introduction au droit](#)
 - [LPOLSI1314 Droit social](#)

- Dans la **mineure en études européennes**, ne pas choisir le cours :
 - LEURO1305 *Introduction au droit de l'Union européenne*
- Dans la **mineure d'ouverture en gestion (initiation)**, ne pas choisir le cours :
 - LECGE1108 *Pratiquer l'économie (1) - Economie politique*



Il faut être inscrit à la mineure **avant de** pouvoir s'inscrire aux cours de cette mineure.

Veillez à vérifier les conditions d'accès aux mineures, l'inscription à certaines d'entre elles doit être validée par la Faculté organisatrice sur base d'une lettre de motivation.



LISTE DES MINEURES ACCESSIBLES

6. Les travaux dirigés

Les travaux dirigés ont pour objectif de compléter et de dépasser le contenu du cours magistral. Il s'agit d'une formule pédagogique valorisant votre travail de recherche personnelle, votre esprit critique, votre capacité à formaliser vos arguments avec rigueur et élégance.

Ils sont dispensés en **groupes restreints** d'étudiant·es et brassent la matière enseignée lors des cours du tronc commun. Ils **représentent 12 heures de séances** (réunions collectives et individuelles) réparties sur le premier et le deuxième quadrimestre.

Il vous est demandé de **rédiger un travail écrit en-dehors de ces séances**. Le travail individuel porte sur une problématique particulière en rapport avec un des cours juridiques obligatoires du Bachelier en droit. En fin d'année, vous présentez oralement les conclusions de votre travail, au cours d'une séance individuelle ou collective.

Au minimum une réunion collective est organisée en début de quadrimestre pour exposer l'objectif du travail et dispenser des conseils méthodologiques. Ensuite, l'originalité pédagogique repose principalement sur l'organisation de rencontres individuelles régulières, qui doivent permettre un échange suivi et personnalisé entre vous et votre assistant·e. Au cours de ces rencontres, l'assistant·e vous fait part de ses commentaires et suggestions, réserve une attention particulière à votre réflexion personnelle et veille au bon usage de la langue et à son expression écrite. **La note attribuée** pour les travaux dirigés **est une note distincte de celle attribuée pour l'examen relatif au cours magistral**.



- La participation aux séances collectives et aux rencontres individuelles est **obligatoire**.
- L'inscription aux travaux dirigés dans votre programme annuel (PAE) se fait sur votre bureau virtuel.
- L'inscription aux groupes et séances des TD se fait sur Moodle.

7. Vous venez d'une autre institution ?

Pour certain·es d'entre vous, l'inscription en Bachelier (hors BAC 1) est un premier contact avec l'UCLouvain et la Faculté de droit et de criminologie. Si vous venez d'une autre institution et que vous souhaitez vous inscrire en Faculté, vous devez **obligatoirement** prendre contact avec Catherine Brams (catherine.brams@uclouvain.be) avant de vous inscrire à l'UCLouvain.



Pour des raisons pédagogiques et d'organisation, il est préférable de remettre votre dossier pour le **vendredi 19 septembre 2025 au plus tard**.

Une fois votre programme ficelé, vous disposez d'un « **contrat d'étude** » qui stipule l'ensemble des cours à suivre, la répartition entre les Blocs 2 et 3, ainsi que les éventuels points et remarques auxquels vous devez prêter attention. Après approbation par vos soins de ce programme, l'autorisation facultaire est transmise directement par mail au Service des inscriptions (SIC) de l'UCLouvain.



Votre nouveau programme particulier ne garantit **aucun aménagement des horaires de cours et des sessions d'examens**.



Même si les démarches administratives ne sont pas encore finalisées, nous vous invitons à déjà suivre les cours.